

# Compte-rendu

---

## Gestion des risques en agriculture

Journée organisée à l'APCA, le 30 septembre 2015

---

En mot d'introduction, Claude Cochonneau, Vice-Président de l'APCA a rappelé le contexte actuel, dans lequel les exploitations agricoles sont exposées à un risque croissant (changement climatique, libéralisation de l'économie, mondialisation...). Cette exposition aux risques conditionne la stratégie des exploitations agricoles.

Les Chambres d'agriculture sont d'ores et déjà impliquées à différents niveaux pour améliorer la gestion des risques dans les exploitations, mais la demande du réseau est forte pour poursuivre les efforts et améliorer l'accompagnement des exploitations.

Claude Cochonneau a rappelé les objectifs de la journée :

- Faire le point sur le risque en exploitation agricole : quels types de risques et quelles réponses possibles ?
- Présenter les actions d'accompagnement des Chambres en matière de risques
- Réfléchir aux politiques publiques à mettre en œuvre, avec un regard sur l'international
- Ouvrir le débat sur les pratiques agronomiques et équipements futurs

## Caractériser les risques en exploitation et y répondre : une approche holistique

### *Les risques en agriculture et les réponses données dans les politiques publiques – Julien Hardelin (OCDE)*

L'OCDE a travaillé sur les risques en agriculture dans les années 2000, suivant une approche globale. Il s'agissait de caractériser les risques, comparer les politiques publiques mises en œuvre dans les pays membres et réaliser des modélisations sur la base de ces travaux. Julien Hardelin a rappelé que les risques en agriculture sont multiples et variables dans le temps et l'espace. Ils peuvent toutefois être moteurs pour l'élaboration de stratégies de gestion innovantes en entreprise.

### **APCA**

9 avenue George V  
75008 Paris  
Tél : 01 53 57 10 10  
Fax : 01 53 57 10 05

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

L'approche de l'OCDE distingue :

- Les risques catastrophiques (peu probabilisables, non assurables) : la prise en charge relève souvent de l'Etat, que ce soit *ex-ante* (subvention à l'assurance récolte) ou *ex-post* (calamités).
- Les risques assurables (probables, d'ampleur intermédiaire) : ils peuvent en général être couverts par des dispositifs privés.
- Les risques « normaux » (fréquents, de faible ampleur) : ils sont laissés à la gestion par l'exploitant, certains dispositifs publics existent en renfort : lissage du revenu par des mesures fiscales, épargne de précaution défiscalisée, prix de soutien...

Les préconisations de l'OCDE ont été présentées en conclusion, avec une emphase sur l'accompagnement des agriculteurs dans leurs décisions de gestion et de commercialisation.

Les discussions ont concerné : l'importance du risque humain dans l'exploitation agricole, l'absence de marchés à termes dans certains filières très spécifiques et l'assurance revenu proposée aux Etats-Unis.

➤ [Présentation de Julien Hardelin](#)

## **Formations tous risques et audits de risques : 2 exemples** **Bertrand Dumas (CA Haute-Vienne) → [contact mail](#)**

### **Historique de l'accompagnement**

En 2010, la CA de Haute-Vienne s'est engagée dans un travail d'enquêtes pour identifier les attentes des agriculteurs en termes d'accompagnement face aux risques. Les réponses ont permis d'identifier un besoin fort, en particulier face aux risques sanitaires, prix et santé. Il y avait une très forte demande d'appui sur le document unique d'évaluation des risques (DUER), et en général, un besoin de "défricher" le thème de la gestion des risques sur l'exploitation

### **Modalités de fonctionnement**

L'accompagnement se fait en groupes, sous forme de brainstorming, avec 2 objectifs : faire un état des lieux des risques sur l'exploitation et répondre à l'obligation réglementaire de compléter son DUER.

### **Clés de réussite**

La dynamique de groupe créée, qui a permis de recenser de manière exhaustive les risques et stimulé les échanges de pratiques.

Les discussions ont permis d'identifier un besoin de la part des épouses d'exploitants, démunies en cas d'accident de leur mari, n'étant pas toujours au courant de la gestion des ateliers animaux et végétaux à sa charge. La CA a donc animé des groupes pour élaborer un tableau de bord rassemblant toutes les informations pour reprendre la gestion de l'exploitation, que ce soit par la conjointe ou par un tiers.

➤ [Présentation de Bertrand Dumas](#)



### **Historique de l'accompagnement**

En 2009, la CA du Finistère a initié ce module de 3h au sein du stage 21h d'installation. Ce module succède à une intervention qui était axée sur la conjoncture des filières, assurée par les chargés d'études éco. Elle émane d'un besoin d'aller encore plus loin avec une vision globale des risques en exploitation.

### **Modalités de fonctionnement**

Le module a 2 objectifs : (1) la sensibilisation collective des agriculteurs sur les différents risques et (2) l'évaluation des risques sur l'exploitation d'un agriculteur en particulier. Plusieurs outils sont proposés au cours de la formation : travaux en groupes autour d'articles de presse, échanges de pratiques, tableau d'autodiagnostic individuel... Le principal message développé est que les risques doivent être anticipés et que l'analyse de l'exploitant doit dépasser les seuls facteurs internes à l'exploitation.

### **Clés de réussite**

L'approche globale des risques permet d'identifier les grands points de vigilance sur les exploitations, pour approfondir ensuite dans ces domaines sensibles. Le fait de combiner analyse collective et individuelle est jugé très productif.

#### ➤ [Présentation d'Anne Bras](#)

Les discussions ont porté sur : les conditions d'installation des exploitants et leur formation continue, la possibilité de réalisation d'un *scoring* financier, la nécessité de ne pas multiplier les documents administratifs, les risques institutionnels (perte des aides PAC), l'importance de ce type d'accompagnement pour détecter les dossiers « fragiles ».

## **Prévenir les risques : les instruments à disposition des exploitations**

### **La déduction pour aléas (DPA) : épargne de précaution défiscalisée – Blandine Saget (APCA) → [contact mail](#)**

Blandine Saget a présenté les modalités d'utilisation de la déduction pour aléas (DPA), un outil fiscal d'épargne professionnel, destiné à lisser le revenu des agriculteurs. Il faut notamment retenir que les montants qui peuvent être mis en réserve sont actuellement plafonnés (27000 € par exercice pour les outils DPA+DPI, 150000 € sur 7 ans). 50% de l'argent qui est épargné doit être mis en réserve sur un compte. Enfin, les conditions de réintégration des sommes aux actifs de l'exploitation sont clairement définies.

Réformé à plusieurs reprises, le dispositif est peu appliqué par les exploitants. Le rapport Le Fur-André, les Assises de la fiscalité agricole et les annonces du Premier Ministre de septembre 2015 laissent prévoir de nouvelles réformes.



Les professionnels ont salué ce dispositif et les évolutions prévues. Il est jugé complexe pour la réintégration des montants mais globalement efficace. Il convient de faire beaucoup de pédagogie à ce sujet pour développer l'utilisation.

- [Présentation de Blandine Saget](#) (amendée suite aux débats)

## ***Relation risque-innovation : comment appréhender les risques de manière collective ? – Ugo Denis (CA Manche) → [contact mail](#)***

### **Historique de l'accompagnement**

Les travaux de la CA de la Manche sur les risques ont été initiés en 2010 avec un accent mis sur l'élevage. Les ateliers de travail ont progressivement conduit à mettre l'accent sur la relation entre risque et innovation pour donner une perspective plus positive et dynamique à la question.

### **Modalités de fonctionnement**

L'accompagnement de la CA cible des groupes de personnes (groupes d'agriculteurs, OP, filière). Les travaux ont pour objet de créer des interactions autour des notions de risques et d'innovation pour générer des projets communs et des habitudes pour initier le changement.

### **Clés de réussite**

Le développement des compétences est généré par le formateur, mais surtout par les interactions au sein du groupe, qui génèrent des idées et des projets communs.

- [Présentation d'Ugo Denis](#)

## ***Financement de formations tous risques – Sylvie Bourgeois (Vivéa)***

Sur demande des professionnels, Vivéa a développé un programme de formation intitulé « Sécuriser son exploitation en gérant les risques ». L'objectif général de la formation sera de permettre aux participants d'acquérir des points de repères et une démarche qui permettent de recenser, hiérarchiser les risques et de choisir les actions adaptées à leur exploitation. Les modalités de financement des actions de formations sont détaillées dans le cahier des charges. Par ailleurs, Vivéa met à disposition des partenaires (dont Chambres) un teaser et des vidéos de sensibilisation aux risques pouvant être utilisées librement.

- [Le powerpoint de présentation](#)
- Le [cahier des charges formation](#)
- Le [teaser](#)

## **Risque économique et risque prix**

### ***Mot d'introduction et contextualisation – Thierry Pouch (APCA)***



L'agriculteur est exposé aux fluctuations de prix sur les marchés des matières premières, tant pour la vente que pour l'achat de matières premières (pétrole, engrais...). La libéralisation et la mondialisation des marchés ont accentué cette vulnérabilité. Les impacts de ces

changements sont visibles sur le revenu agricole, de plus en plus variable.

➤ [Présentation de Thierry Pouch](#)

## **Gérer son exploitation face aux risques économiques : effets néfastes et remèdes possibles – Michel Rieu (IFIP)**

Michel Rieu a présenté une piste d'adaptation aux risques économiques par la contractualisation amont-aval. La sécurisation de la commercialisation de la production passe par un engagement pris sur les volumes, les modes de production (bio, plein air,...) et/ou les prix et conditions de rémunération. Les modalités d'engagement peuvent être multiples, mais toutes ne conviennent pas à tous les produits ou filières (ex : échec du marché à terme du porc).

Il convient toutefois de bien distinguer les réponses apportées par la contractualisation (protection des fluctuations de marché, organisation de l'offre,...) des instruments de politiques sectorielles qui peuvent être mis en place en complément (actions sur la fiscalité, sur le droit des contrats...) pour renforcer la puissance de ces solutions.

Les discussions ont porté sur le rôle de l'Etat pour piloter le fonctionnement des filières, sur la possibilité d'établir des contrats collectifs efficaces et sur le rôle des Chambres face à cette problématique.

➤ [Présentation de Michel Rieu](#)

## **Accompagner aux risques économiques avec Mes M@rchés – Patrick Bodié (CA Aube) → [contact mail](#)**

### **Historique de l'accompagnement**

Un besoin fort d'accompagnement à la compréhension des marchés, identifié chez les agriculteurs.

### **Modalités de fonctionnement**

L'offre d'accompagnement Mes M@rchés se positionne à la fois sur du conseil individuel et collectif, avec la possibilité d'orienter le conseil spécifiquement sur les grandes cultures ou l'élevage. L'offre « de base » combine des informations aux agriculteurs (analyses économiques, cotations, bulletins hebdomadaires...) et des bulletins de conseil stratégique (recommandations, cas pratiques...). L'offre « premium » ajoute à ces supports un accompagnement pour affiner le conseil et l'adapter à un contexte ou à une exploitation agricole spécifique.

### **Clés de réussite**

Le point fort de Mes M@rchés est de proposer un accompagnement à la compréhension des marchés indépendant et ancré dans l'offre de conseil technique global des Chambres d'agriculture.

➤ [Présentation de Patrick Bodié](#)



Les discussions ont porté sur la prise en compte du stockage et de la fiscalité dans Mes M@rchés et sur la valeur ajoutée des Chambres face à la concurrence dans l'accompagnement face aux risques prix.

## Risques et crises climatiques

### ***Nouveaux contrats d'assurance récolte – Stéphane Gin (Groupama)***

Stéphane Gin, directeur des assurances agricoles au sein de Groupama, a présenté les évolutions qui ont conduit aux contrats d'assurances climatiques actuels. Depuis 2005, les contrats d'assurance multirisques climatiques sont commercialisés, avec subventions de l'Etat pour le paiement de la prime d'assurance. Des groupes de travail multi-acteurs ont conduit à un constat : la nécessité de développer une offre assurantielle qui couvre toutes les productions, à un prix acceptable.

Le contrat d'assurance récolte « socle » proposé en 2016 vise à remplir ces objectifs. Les travaux sont encore en cours sur l'assurance prairies. Les enjeux pour Groupama pour cette année de transition sont ainsi de :

- Réussir le pari du contrat socle ;
- Confirmer la pertinence et la fiabilité de l'assurance prairies ;
- Sécuriser les conditions d'un équilibre économique ;
- Compléter le dispositif de gestion des risques climatiques par des réponses aux besoins émergents (volatilité des cours, sanitaire...)

Les discussions ont porté sur les indemnisations des pertes subies lors d'inondations subies en zones inondables ou suite à une décision administrative, sur les garanties comprises dans l'offre assurantielle de niveau 2 (subventionnée à 45%) et sur les barèmes en blé dur.

➤ [Présentation de Stéphane Gin](#)

### ***Choisir et comprendre son assurance –Olivier Bohn(CA Moselle) → [contact mail](#)***

#### **Historique de l'accompagnement**

Les conseillers disposent d'une formation Résolia depuis 2009 sur les risques et assurances. Dès 2010, une formation sur les contrats d'assurances a été dispensée par les Chambres d'agriculture (en particulier Moselle, Ile de France) aux agriculteurs.

#### **Modalités de fonctionnement**

La formation « Suis-je bien assuré ? » propose d'étudier la stratégie de l'exploitant et d'optimiser les contrats d'assurance pour être couvert contre les risques majeurs de l'exploitation, en limitant les redondances et en évitant les mauvaises surprises lors de l'indemnisation.

#### **Clés de réussite**

100 % des agriculteurs possèdent une assurance mais elle est souvent insuffisante ou excessive, pas toujours adaptée au profil de risques de l'exploitation agricole.



Olivier Bohn a ensuite rapidement présenté la formation « historique » Résolia dispensée aux conseillers sur les risques en exploitation.

- [Présentation d'Olivier Bohn](#)
- [Fiche descriptive de la formation Résolia](#)
- [Fiche descriptive de la formation « Suis-je bien assuré ? »](#)

## **Gérer une crise climatique en Chambre d'agriculture – Renaud Lachenal (CA Hérault) → [contact mail](#)**

### **Historique de l'accompagnement**

Le Sud de la France est victime presque chaque année de phénomènes climatiques ayant des conséquences importantes sur les exploitations. De longue date, les Chambres d'agriculture participent largement à l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans ce contexte.

### **Modalités de fonctionnement**

Les Chambres sont impliquées dans 3 opérations principales en situation de crise : le recensement des agriculteurs touchés, la communication autour de l'événement et l'accompagnement sur le terrain. Ces opérations se mènent de manière simultanée et de concert avec la cellule de crise (DDT(M), MSA, DRAAF, syndicats...).

### **Clés de réussite**

L'appui dispensé par les Chambres d'agriculture au sein des cellules de crise a fait l'objet d'un travail d'optimisation (en commun avec la CA du Gard), qui permet de progressivement rendre les actions plus efficaces. Un guide de bonnes pratiques pour la gestion de crises en Chambre a été rédigé à l'issue de ce travail.

- [Présentation de Renaud Lachenal](#)
- [Guide « Gestion des crises en Chambre d'agriculture »](#)

## **Clôture**

### **Pistes d'action des pouvoirs publics – Julien Turenne (Chef du service Compétitivité et performance environnementale, DGPE, MAAF)**

Julien Turenne a rappelé qu'il existe une multitude d'outils de gestion face à la diversité des risques en exploitation agricole.

D'une part, les réseaux de développement, dont les Chambres, appuient les exploitations agricoles pour résoudre des difficultés spécifiques et doivent en cela composer avec la diversité des systèmes de production et la dispersion des résultats économiques des entreprises.

D'autre part, des instruments de gestion financés en partie par l'Etat et l'Union européenne sont proposés. Historiquement, le dispositif des calamités agricoles agit comme un « filet de sécurité » en cas de pertes élevées. C'est un dispositif de masse, l'indemnisation est calculée suivant un système forfaitaire et à un niveau assez bas.

La France a souhaité faire évoluer progressivement les outils et encourager la diffusion des dispositifs d'assurance récolte, dans toutes les filières et à un niveau de primes acceptable. Le contrat socle d'assurance récolte découle de cette réflexion, pour l'indemnisation des sinistres climatiques. En parallèle, un fonds de mutualisation sanitaire et





environnementale a été mis en place pour répondre à des situations dans lesquelles les pouvoirs publics n'avaient pas encore de solution.

La libéralisation des marchés a occasionné une volatilité plus importante des prix. Les pouvoirs publics ne proposent pas d'outil de soutien spécifiquement orienté vers le risque revenu, si ce n'est les aides PAC (DPB, aides couplées...). La réglementation européenne prévoit la mise en place d'un instrument de stabilisation du revenu, mais les Etats-membres n'y ont pas eu recours, des doutes persistent sur la pertinence de l'outil et son coût budgétaire.

En préparation de la PAC 2020, la problématique de la gestion des risques est bien identifiée et les travaux vont débiter, en se focalisant sur la couverture des risques prix. La variabilité des systèmes de production et des situations portent la France à envisager des outils différents entre les filières. Le rapport d'étape sur la PAC de la Commission européenne, à paraître l'année prochaine, devrait fournir quelques pistes supplémentaires pour poursuivre les réflexions.

### **Pour poursuivre : Pistes d'action du réseau**

André Bernard, membre du Bureau de l'APCA et en charge de la question des risques, a insisté sur l'importance de poursuivre le travail au sein du réseau pour améliorer l'accompagnement des exploitations dans leur gestion des risques. Il a par ailleurs rappelé au Ministère l'importance de mettre en place des dispositifs spécifiques pour améliorer la gestion de l'eau, en mobilisant le budget dans la prévention des risques (sécheresse, inondations) plutôt que dans l'indemnisation *a posteriori*.

Claude Cochonneau, Vice-Président de l'APCA, a ajouté qu'il y a de vraies actions d'accompagnement à développer sur l'explicitation des contrats d'assurance, puisqu'elles sont amenées à largement se développer dans les exploitations, sur le modèle de « Suis-je bien assuré ? » en Moselle. De la même façon, les Chambres peuvent contribuer à une meilleure compréhension et un fonctionnement plus transparent avec les banques.

D'autres pistes de fonctionnement pour le réseau ont été proposées pendant la journée, en voici un extrait « en vrac » :

« Il existe une très forte demande sur l'inventaire global des risques en exploitation. C'est seulement après cet inventaire qu'on entre dans des domaines très spécifiques, qui demandent des compétences pointues à mutualiser dans le réseau pour gagner en efficacité. »

« Une spécialisation des agents est nécessaire. »

« Il faut échanger sur les actions locales mises en œuvre, partager les outils qui peuvent être reproductibles entre départements. »

« L'indépendance commerciale du réseau est une force. »

➤ [Remplir l'enquête aux participants](#)

➤ [Résultats de l'enquête préalable](#) (présentation-cadre de la journée)



**Contact :** Claire-Isabelle Rousseau

Tél : 01 53 57 11 40

→ [Contact mail](#)